

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production	A2
Programmes de recherche régionaux et interrégionaux	304

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le Code de la Recherche,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire modifié par délibération du Conseil régional le 9 et 10 juillet 2020,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 27 et 28 juin 2013 approuvant le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ESRI) 2014-2020,
- VU** la délibération du Conseil régional des 5 et 6 février 2015 approuvant le Contrat de plan Etat-Région 2015-2020,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional des 18 et 19 décembre 2019 approuvant le Budget Primitif 2020, et notamment le programme « Programmes de recherche régionaux et interrégionaux »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 10 avril 2015 approuvant les termes des conventions d'application du CPER 2015-2020,
- VU** le Contrat de plan Etat - Région 2015-2020, signé le 23 février 2015,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 17 novembre 2014 approuvant les résultats de l'appel à projets régional « Dynamiques scientifiques 2014 », et octroyant une subvention d'un montant de 1 408 000 € (y compris l'enveloppe Aléas) pour la réalisation du programme de recherche intitulé « ENJEUX »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 29 juin 2015 approuvant la convention de financement entre la Région et l'Université de Nantes pour le soutien au projet Recherche-formation-Innovation « Alliance Europa »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 28 septembre 2015 attribuant à l'Université de Nantes une subvention en investissement de 2 800 000€ pour le projet Recherche-Formation-Innovation BIOREGATE, et approuvant la convention relative au soutien du projet Recherche-Formation-Innovation « Industries Culturelles et créatives »,

- VU** la délibération du Conseil régional en date des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant les termes du cahier des charges de l'appel à projets « Connect talent »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 29 septembre 2017 approuvant les résultats de l'appel à projets « Paris scientifiques 2017 », et octroyant une subvention d'un montant de 150 000 € à l'Université de Nantes pour la réalisation du programme de recherche intitulé « AMER-METAL », une subvention d'un montant de 119 502 € à l'Université de Nantes pour la réalisation du projet de recherche intitulé « ESIREP », une subvention d'un montant de 150 000 € à l'Université de Nantes pour la réalisation du programme de recherche intitulé « NANO2 », une subvention d'un montant de 138 065 € à l'Université de Nantes pour la réalisation du programme de recherche intitulé « METABIMMUN »
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 17 novembre 2017 approuvant la convention-type relative aux projets Connect Talent,
- VU** la délibération de la commission permanente du Conseil régional du 29 mai 2020 affectant une autorisation de programme de 300 000 € pour la réalisation du projet HYCOVID

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche

Après en avoir délibéré,

1. Appels à projets RECHERCHE

1.1 Avenants aux conventions de projets impactés par la crise sanitaire liée au COVID

APPROUVE

les termes des avenants relatifs aux projets AMER-METAL (opération n°2017 09368), ENJEUX (opération n°2014 09337), ESIREP (opération n°2017 08162), NANO2 (opération n°2017 09369), METABIMMUN (opération n°2017 09367), présentés respectivement en 1-annexe-1, 1-annexe-2, 1-annexe-3, 1-annexe-4, 1-annexe-5,

AUTORISE

la présidente à signer les avenants correspondants.

1.2 Projet de recherche HYCOVID

ATTRIBUE

une subvention d'investissement de 300 000 € sur un montant subventionnable de 600 000 € HT au Centre Hospitalo Universitaire d'Angers, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente du 29 mai 2020.

APPROUVE

les termes de la convention correspondante,

AUTORISE

la dérogation aux articles 11 et 12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional des 20 et 21 décembre 2017

et modifié par délibération du Conseil régional des 9 et 10 juillet 2020,
AUTORISE
la Présidente à signer la convention afférente en 1-annexe-6.

1.3. Soutien aux projets lauréats de l'appel à projets Connect Talent

ATTRIBUE

un montant total de subventions d'investissement de 1 100 669 € sur un montant subventionnable de 3 500 713 € TTC, suivant la répartition figurant en 1-annexe-7,

AFFECTE

les autorisations de programme correspondantes,

AUTORISE

la prise en compte des dépenses à compter du 1er mars 2020,

AUTORISE

la Présidente à signer les conventions correspondantes selon la convention type approuvée en Commission permanente du 17 novembre 2017.

1.4. Soutien à deux projets lauréats de l'Appel à projets "GRAINE" de l'ADEME

ATTRIBUE

à l'Université de Nantes une subvention d'investissement de 140 000 € sur une dépense subventionnable de 140 000 € HT, pour la mise en œuvre du projet VITALICUIVRE, tel que détaillé en 1-annexe-8,

AUTORISE

l'Université de Nantes à reverser une partie de la subvention pour un montant de 49 550 € au BRGM sur une dépense subventionnable de 49 550 € TTC,

ATTRIBUE

à l'École nationale supérieure des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage, une subvention d'investissement de 60 000 € sur une dépense subventionnable de 60 000 € HT pour la mise en œuvre du projet SITERRE II, tel que détaillé en 1-annexe-8,

AFFECTE

les autorisations de programme correspondantes,

AUTORISE

la dérogation aux articles 11 et 12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional des 20 et 21 décembre 2017 et modifié par délibération du Conseil régional des 9 et 10 juillet 2020.

1.5 Soutien au projet de l'IFREMER lauréat de l'Appel ANR Recherche Action COVID-19

ATTRIBUE

une subvention d'investissement de 47 500 € à l'IFREMER sur une dépense subventionnable de 174 348 € HT pour le projet DISCO issu de l'AAP ANR Recherche Action COVID,

AFFECTE

les autorisations de programme correspondantes.

2. Projets stratégiques : soutien aux Programmes des Investissements d'Avenir (PIA)

2.1. Soutien aux Laboratoires d'Excellence (LabEx) dans le cadre du PIA

Accompagnement du LabEx IRON

ATTRIBUE

une subvention d'investissement de 150 000 € à l'Université de Nantes au titre du Labex IRON sur une dépense subventionnable de 300 000 € TTC,

AFFECTE

l'autorisation de programme correspondante,

APPROUVE

les termes de la convention figurant en 2 annexe 1,

AUTORISE

la dérogation aux articles 11 et 12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement

budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional des 20 et 21 décembre 2017 et modifié par délibération du Conseil régional des 9 et 10 juillet 2020,

AUTORISE

la présidente à la signer.

Accompagnement du LabEx IGO

ATTRIBUE

une subvention d'investissement de 200 000 € à l'Université de Nantes au titre du LabEx IGO sur une dépense subventionnable de 350 000 € HT,

AFFECTE

l'autorisation de programme correspondante,

APPROUVE

les termes de la convention figurant en 2 annexe 2,

AUTORISE

la dérogation aux articles 11 et 12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional des 20 et 21 décembre 2017 et modifié par délibération du Conseil régional des 9 et 10 juillet 2020,

AUTORISE

la présidente à la signer.

Soutien au projet Ambition Loire Lebesgue (ALL) dans le cadre du LabEx Centre Henri Lebesgue (CHL)

ATTRIBUE

une subvention d'investissement de 500 000 € à l'Université de Nantes sur une dépense subventionnable de 650 000 € TTC ou HT selon le régime fiscal des partenaires, pour le soutien au projet ALL, réalisé dans le cadre d'un cofinancement avec le LabEx CHL,

AFFECTE

l'autorisation de programme correspondante,

APPROUVE

les termes de la convention figurant en 2 annexe 3,

AUTORISE

la dérogation aux articles 11 et 12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional des 20 et 21 décembre 2017 et modifié par délibération du Conseil régional des 9 et 10 juillet 2020,

AUTORISE

la présidente à la signer.

2.2 Soutien aux Ecoles Universitaires de Recherche (EUR) dans le cadre du PIA

Ecole Universitaire de Recherche Institut d'Acoustique - Graduate School (IA-GS)

AFFECTE

une autorisation de programme de 500 000 € pour amplifier l'internationalisation de la formation et la recherche, accentuer le volet transfert vers les acteurs socio-économiques de ce programme d'excellence de l'EUR IA-GS sur la période 2021-2024.

Ecole Universitaire de Recherche LUMOMAT (Molecular Materials for Electronics et photonics)

AFFECTE

une autorisation de programme de 500 000 € pour conforter le leadership des acteurs ligériens dans le domaine des matériaux moléculaires en amplifiant l'internationalisation de la recherche et la formation, et en renforçant les partenariats avec les acteurs socio-économiques de l'EUR LUMOMAT sur la période 2021-2024.

ATTRIBUE

à l'Université de Nantes une subvention d'investissement de 46 000 € pour le soutien à une demi-allocation doctorale, sur un montant subventionnable de 92 000 € TTC, au titre de l'EUR Lumomat.

AFFECTE

L'autorisation de programme correspondante.

2.3 Soutien au ressourcement de la filière Energies Marines Renouvelables (EMR) – Communauté WEAMEC
AFFECTE
une autorisation de programme de 1 500 000 € pour le soutien au ressourcement scientifique de la filière Energies Marines Renouvelables (EMR) – Communauté WEAMEC.

3. Approches intégrées Recherche-Formation-Innovation

3.1 Avenant au RFI Bioregate

APPROUVE

les termes de l'avenant n°1 à la convention n°2015-09129 relative au RFI BIOREGATE, présenté en 3-annexe-1,

AUTORISE

la Présidente à le signer.

3.2 Avenant au RFI Alliance Europa

APPROUVE

les termes de l'avenant relatif à la modification de la convention n°2015_04682_01 portant sur le soutien à la démarche RFI Alliance Europa, présenté en 3 -annexe- 2,

AUTORISE

la Présidente à le signer.

3.3 Avenant au RFI Ouest Industrie Créative

APPROUVE

les termes de l'avenant à la convention de financement entre la Région et l'Université de Nantes présenté en 3- annexe - 3, pour le projet de RFI OIC,

AUTORISE

la Présidente à le signer.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain

Abstentions : Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire

Groupe LREM absent lors du vote.

REÇU le 17/11/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs